

# RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS PHOTOS

## « Déclarez votre Optimisme à Strasbourg »

### Article 1 - ORGANISATEUR

La Ville de Strasbourg et La Ligue des Optimistes de France (ci-après dénommés les organisateurs), organisent jusqu'au 22 juin 2019 inclus, un jeu-concours photo intitulé « **Déclarez votre Optimisme à Strasbourg** ».

### Article 2 - QUI PEUT PARTICIPER ?

Ce jeu-concours est ouvert gratuitement à toute personne physique âgée de 13 ans et plus.

Ne peuvent pas participer les photographes professionnels et les personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours.

Trois catégories sont proposées :

- « **Optimistes engagés** » pour les adultes; lauréats désignés par le jury,
- « **Jeunes pousses optimistes** » pour les jeunes de 13 à 17 ans; lauréats désignés par le jury,
- « **Prix du public** », lauréat désigné par les likes sur Instagram.

### Article 3 - COMMENT PARTICIPER ?

Les participants devront poster jusqu'au 22 juin 2019 minuit, **une et unique photographie prise sur la commune de Strasbourg**, à l'adresse suivante : <https://demarches.strasbourg.eu/masques/concours-photo-optimiste/>

Les participants, à tout moment responsables de l'exactitude des informations qu'ils communiquent, devront indiquer :

- Noms et Prénoms (optionnel)
- S'ils ont plus, ou moins de 18 ans (obligatoire)
- Adresse mél (obligatoire)
- Compte instagram (obligatoire si ils souhaitent participer au Prix du public)

### Article 4 – SPECIFICITE DES PHOTOGRAPHIES

Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leur photographie que les conditions suivantes sont respectées :

- les photographies devront être au **format Instagram** (carré),

- les photographies ont été prises sur la commune de Strasbourg,
- les photographies envoyées devront être libres de droit ;
- si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie ;
- les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées ;
- les photographies feront l'objet d'une modération et sélection si nécessaire au préalable par les organisateurs.
- en s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports numériques des organisateurs sur lesquels seront partagées les photographies des participants.

## Article 5 - DOTATIONS ET MODES DE SELECTION DES GAGNANTS

Les internautes pourront voter sur Instagram pour leur photo préférée. Les votes sont ouverts jusqu'au 22 juin à minuit. La photo ayant reçu le plus grand nombre de votes, sera primée au titre du « Prix du public ».

Dans les deux autres catégories, « Optimistes engagés » et « Jeunes pousses optimistes », un jury composé de 5 personnes, choisira les photographies selon les critères d'esthétisme et originalité et désignera les lauréats.

À la fin du concours, le classement des votes, et les lauréats retenus par le jury, permettront de déterminer les gagnants:

- la photo de chaque lauréat sera présentée sur les supports physiques et numériques de la Ville de Strasbourg (magazines, panneaux d'affichage, réseaux sociaux),
- 2 places de concert/théâtre/musée seront attribuées à chaque lauréat, dans un établissement géré par la Ville de Strasbourg pour la saison 2019/2020,
- les lauréats recevront des livres offerts par la Ligue des Optimistes de France,
- les lauréats pourront accompagner l'un des trois photographes professionnels, membres du jury sur une séance de shooting,

- les lauréats seront conviés à une remise des prix le mardi 2 juillet 2019, organisée au « Shadok », 25 presqu'île Malraux à Strasbourg.

Les gagnants seront prévenus individuellement, par tout moyen à la disposition des organisateurs. Les résultats seront mis en ligne sur les supports numériques des organisateurs au plus tard le 30 juin 2019, notamment les comptes Facebook et Instagram suivants:

- <https://m.facebook.com/strasbourgliguedesoptimistes/>
- <https://www.instagram.com/optimistes.de.strasbourg/>

Tout gagnant ne s'étant pas manifesté dans les 30 jours suivant le jour où il a été contacté, ne sera plus autorisé à réclamer son lot gagnant. Dans ce cas, le lot ne sera pas attribué.

### Article 6 - RESPONSABILITES

La responsabilité des organisateurs ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Facebook et Instagram ne sont en aucun cas impliqués dans l'organisation et la promotion de ce jeu-concours. En conséquence, leurs responsabilités ne pourront être engagées en cas de réclamation.

### Article 7 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement aux organisateurs. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas participer au jeu-concours.

Les gagnants autorisent expressément les organisateurs à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu-concours l'identité des gagnants, à savoir les initiales de leur nom, leur prénom ainsi que le code postal de leur lieu d'habitation (commune).

Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter de l'annonce des gagnants.

Tout participant au jeu-concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Ville de Strasbourg – Service de la Communication, Jeu-concours

« Déclarez votre Optimisme à Strasbourg » 1, place de l'Étoile 67076 Strasbourg Cedex.

## Article 8 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement. Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. Les organisateurs se réservent le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

## Article 9 - RESERVE

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées et aucune réparation ne pourrait leur être demandée.

Les organisateurs se réservent la possibilité d'invalidier à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

## Article 10 - REGLEMENT

Ce règlement peut être consulté sur le site de Strasbourg.eu :

<https://www.strasbourg.eu/web/strasbourg.eu/-/concours-photo-declarez-votre-optimisme-a-strasbourg->

## Article 12 - FRAUDE

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

## Article 13 - LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux tribunaux compétents de Strasbourg.

STRASBOURG, LE 24 Mai 2019